

# GROUPES



## CATALOGUE 2025



## SOMMAIRE

### ACCRO DES ARBRES ..... Page 1

- › Mini Accro • 3-6 ans
- › Explorateur • 4-8 ans
- › Parcours en Hauteur • 6-17 ans

### MULTI-ACTIVITÉS ..... Page 2

- › Laser Tag • à partir de 8 ans

### ORIENTATION ..... Page 3

- › Course d'Orientation • 10-17 ans
- › Rallye Photo • 6-9 ans

### MULTISPORTS ..... Page 4

- › Tir à l'arc 10-17 ans
- › Archery Tag 8-17 ans
- › Escalad'Arbre 6-17 ans
- › Biathlon 8-17 ans
- › Bloc d'escalade 5-8 ans
- › VTT 8-17 ans
- › Canoë Kayak 8-17 ans

### ÉQUITATION ..... Page 9

- › Baptême Poney • 4-8 ans
- › Séance encadrée • 4-14 ans

### ATTRACTIONS & FORMULES ..... Page 9

- › Petit Train • à partir de 3 ans
- › Mini Golf • à partir de 6 ans

### RÉSERVATIONS ..... Page 12

### CGV ..... Page 13

# ACCRO DES ARBRES

## PARCOURS DE DÉCOUVERTE

### MINI ACCRO • 3-6 ans

20 minutes d'accès au parcours «Mini Accro»

Prévoir 10 minutes supplémentaires pour l'équipement et le briefing

Parcours filet pour une première approche de l'accrobranche

» **FORMULE TARZAN** • 20 minutes Mini Accro + 1 glace à l'eau • 5,70 € par enfant

### EXPLORATEUR • 4-8 ans

30 minutes d'accès au parcours «Explorateur»

Prévoir 30 minutes supplémentaires pour l'équipement et le briefing

Petit parcours à 1 mètre du sol pour débiter l'accrobranche et apprivoiser la hauteur

» **FORMULE ROBINSON** • 30 minutes Explorateur + 1 glace à l'eau • 9,40 € par enfant

## PARCOURS EN HAUTEUR

### » FORMULE 2 PARCOURS

» 6-9 ans • parmi les parcours jaunes, verts ou marrons • 20 € par enfant\*

» 10-17 ans • parmi les parcours jaunes, verts, marrons, rouges et tyrolienne • 22,50 € par enfant\*

Prévoir 30 minutes supplémentaires pour l'équipement et le briefing

\*Tarifs dégressifs en fonction du nombre de participants



### » ÉQUIPEMENT

Les participants doivent venir avec une tenue sportive :

- » chaussures fermées obligatoires
- » baskets obligatoires ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits
- » pas de jupe, pas de bijou, pas d'écharpe, cheveux longs attachés

### » ENCADREMENT

Pratique semi-autonome :

- » accueil, briefing & équipement assurés par des opérateurs qualifiés
- » les animateurs doivent accompagner & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité

## MULTI-ACTIVITÉS

### LASER TAG • à partir de 8 ans • 10€ par enfant • par groupe de 12 maximum

2 parties de 10min (environ 30min avec équipement et briefing)

Activité en pleine nature où les équipes s'affrontent pour faire le plus gros score en se tirant dessus avec des armes laser.

Par groupe de 12 maximum animateurs compris. Les animateurs seront facturés au même tarif que les enfants.

## INFOS & RÉSERVATION

Contactez l'Accueil Central :

» 01 69 83 46 00

» [contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr](mailto:contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr)



2

## ORIENTATION

### > COURSE D'ORIENTATION • 10-17 ans • 11 € par enfant\*

Durée 1h30 : Apprendre à lire une carte topographique, s'orienter puis trouver plusieurs balises disséminées sur le parc. L'équipe qui aura trouvé le plus de balises à la fin du temps imparti remporte la course !

### > RALLYE PHOTO • 6-9 ans • À partir de 11 € par enfant\*

Durée 1h30 : Apprendre à lire une carte topographique, s'orienter puis trouver plusieurs endroits du parc, d'après les visuels fournis. À la fin du temps imparti, l'équipe qui aura trouvé le plus de lieux identiques aux visuels fournis remporte le rallye !

Tarifs dégressifs en fonction du nombre de participants

### > ÉQUIPEMENT

Les participants doivent venir avec une tenue de sport :

- > chaussures fermées obligatoires
- baskets conseillées ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits*

### > ENCADREMENT

Pratique semi-autonome :

- > accueil & briefing assuré par un enseignant qualifié
- > les animateurs doivent accompagner & assister chaque équipe formée pendant toute la durée de l'activité

## INFOS & RÉSERVATION

Contactez l'Accueil Central :

- > 01 69 83 46 00
- > [contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr](mailto:contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr)

3



## MULTISPORTS

### > TIR À L'ARC • 10-17 ans • 155 € par groupe de 12 maximum

Durée 1h30 : prise en main du matériel & initiation au tir.

### > ARCHERY TAG • 8-17 ans • 155 € par groupe de 12 maximum

Durée 1h30 : sport collectif opposant deux équipes s'affrontant à l'aide d'arcs et de flèches en mousse

### > ÉQUIPEMENT

- > les participants doivent venir avec une tenue de sport :
- > chaussures fermées obligatoires
- baskets conseillées ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits*

### > ENCADREMENT

- > séance encadrée, assurée par un enseignant qualifié
- > les animateurs doivent accompagner & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité

4

# MULTISPORTS

## › ESCALAD'ARBRE • 6-17 ans • 155 € par groupe de 12 maximum

Durée 1h30 : pratique sportive de pleine nature à mi-chemin entre l'escalade et l'accrobranche. Les participants doivent se déplacer sur le tronc d'un arbre à l'aide de prises d'escalade.

## › ÉQUIPEMENT

- › les participants doivent venir avec une tenue de sport :
- › chaussures fermées obligatoires  
*baskets conseillées ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits*

## › ENCADREMENT

- › séance encadrée, assurée par un enseignant qualifié
- › les animateurs doivent accompagner & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité

## › BIATHLON • 8-17 ans • 155 € par groupe de 12 maximum

Durée 1h30 : pratique sportive mêlant précision et endurance. Les participants alternent entre tirs de précision sur cible avec un pistolet laser et circuit d'endurance.

## › ÉQUIPEMENT

- › les participants doivent venir avec une tenue de sport :
- › chaussures fermées obligatoires  
*baskets conseillées ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits*

## › ENCADREMENT

- › séance encadrée, assurée par un enseignant qualifié
- › les animateurs doivent accompagner & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité



## › BLOC D'ESCALADE • 5-8 ans • 129 € par groupe de 12 maximum

Durée 1h : pratique sportive pour découvrir l'escalade sur un bloc de 3 mètres de haut sans assurance. Les participants évoluent sur le mur à la verticale ou à l'horizontale sur différentes difficultés de voies.

## › ÉQUIPEMENT

- › les participants doivent venir avec une tenue de sport :
- › chaussures fermées obligatoires  
*baskets conseillées ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits*

## › ENCADREMENT

- › séance encadrée, assurée par un enseignant qualifié
- › les animateurs doivent accompagner & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité

## INFOS & RÉSERVATION

Contactez l'Accueil Central :

› 01 69 83 46 00

› [contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr](mailto:contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr)

# MULTISPORTS

› **VTT** • 8-17 ans • 155 € par groupe de 12 maximum

Durée 1h30 : test de maîtrise & motricité, parcours de maniabilité ou balade dans le parc.

## › ÉQUIPEMENT

- › les participants doivent venir avec une tenue de sport :
- › chaussures fermées obligatoires

## › ENCADREMENT

- › séance encadrée, assurée par un moniteur qualifié
- › les animateurs doivent accompagner & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité



7



Ouverture d'avril à septembre

› **CANOË KAYAK** • 8-17 ans • 155 € par groupe de 12 maximum

Durée 1h30 : des jeux nautiques pour s'approprier l'embarcation & découvrir puis perfectionner sa motricité.

› **Attestation d'Aisance Aquatique obligatoire** : les participants ne présentant pas cette attestation au début de la séance ne pourront pas participer à l'activité. Les enfants doivent faire 25kg minimum.

› **Température minimale requise de 16°** pour assurer la pratique du canoë.

## › ÉQUIPEMENT

- › les participants doivent venir avec une tenue de sport :
- › chaussures fermées obligatoires
- › prévoir une tenue de rechange : le fond des embarcations est souvent mouillé

## › ENCADREMENT

- › séance encadrée, assurée par un moniteur qualifié
- › les animateurs doivent accompagner & assister le groupe pendant toute la durée de l'activité

## INFOS & RÉSERVATION

Contactez l'Accueil Central :

› 01 69 83 46 00

› [contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr](mailto:contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr)

8

# PONEY CLUB

## › BAPTÊME PONEY • 4-8 ans • 5 € par enfant

Environ 15 minutes de balade à dos de poney shetland, tenu par un adulte.  
Prévoir 10 minutes supplémentaires pour l'équipement, le briefing & la mise à cheval.

## ›› ENCADREMENT

- Séance supervisée par un membre de l'équipe du Poney Club qualifié.
- 3 animateurs minimum devront tenir les poneys pendant toute la durée de l'activité.
- 5 enfants à poney en simultané : prévoir suffisamment d'animateurs pour encadrer les enfants qui attendent leur tour.

## › SÉANCE D'ÉQUITATION • 107 € par groupe de 8 enfants

1H00 d'équitation : approche de l'animal, brossage, découverte des bases de l'équitation, jeux ou balade à dos de poney.

## ›› PONEYS SHETLAND • 4-8 ans • max 1m30 & 25kg

## ›› DOUBLE PONEYS • 8-14 ans • max 1m70 & 75kg

## ›› ENCADREMENT

Séance encadrée, assurée par un enseignant qualifié.  
Les animateurs accompagnent & assistent le groupe pendant toute la durée de l'activité.

## ›› ÉQUIPEMENT

- › chaussures fermées obligatoires ; sandales, claquettes, nus-pieds... interdits
- › les participants doivent venir avec une tenue sportive ; pas de jupe



## INFOS & RÉSERVATION

Contactez l'Accueil Central :

› 01 69 83 46 00

› [contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr](mailto:contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr)

# ATTRACTIONS • SANS RÉSERVATION

- > Nous n'éditions pas de devis pour les activités accessibles sans réservation :  
Présentez cette page en mairie pour obtenir votre bon administratif.
- > Réservation sur place le jour de votre venue, auprès de la billetterie du Centre :  
Pendant les petites vacances et les mercredis , la billetterie est ouverte aux groupes de 13h30 à 16h00.  
Pendant les grandes vacances, la billetterie est ouverte aux groupes du lundi au vendredi de 12h30 à 18h00.
- > Munissez-vous d'un moyen de paiement accepté : espèces, CB, chèque à l'ordre du Trésor Public, original du bon administratif.
- > Pratique autonome : les animateurs sont les seuls à encadrer les enfants pendant toute la durée de l'activité. L'accès au Petit Train & au Mini Golf est par conséquent gratuit pour les accompagnateurs.



FORMULES	ÂGES	MANÈGE	PETIT TRAIN	MINI GOLF	GLACE	TARIF PAR ENFANT
TCHOU TCHOU	3-6 ans		1 balade		✓	3,70 €
GOLFEUR	5-12 ans	-	-	1 partie	✓	4,50 €
KIDS	5-12 ans	-	1 balade	1 partie	✓	5,60 €

HORS FORMULE	ÂGES	TARIF PAR ENFANT
PETIT TRAIN	3-11 ans	3 €
MINI GOLF	5-11 ans	3,50 €
PETIT TRAIN	12 ans et +	5 €
MINI GOLF	12 ans et +	5,50 €

# RÉSERVATIONS

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs activités au Port aux Cerises ?

Envoyez-nous un email à [contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr](mailto:contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr) précisant :

- › le nom de votre structure (centre de loisirs, maison de quartier...)
- › le nom du responsable du groupe et son numéro de téléphone
- › le nombre d'enfants constituant votre groupe, leur âge
- › le nombre d'animateurs accompagnant votre groupe
- › la date de votre venue et les horaires d'arrivée & de départ du site
- › l'(es) activité(s) choisie(s)
- › l'adresse complète de facturation (à laquelle seront rattaché le devis & la facture)
- › votre mode de paiement  
*moyens de paiement acceptés : bon administratif, tickets loisirs espèces, CB, chèque*

## ACCUEIL CENTRAL

Île de Loisirs du Port aux cerises  
Accès Centre  
Rue du port aux Cerises  
91210 DRAVEIL

01 69 83 46 00

[contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr](mailto:contact@le-port-aux-cerises.iledeloisirs.fr)

## HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi, 9h00-12h00 et 13h00-17h00

12

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE • GROUPES 1/4

### 1. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV), s'appliquent à toutes les prestations "groupes" réservées auprès du Syndicat Mixte. Elles sont réputées connues et acceptées par le client dès validation du devis.

Les CGV, le devis descriptif signé et les éventuelles annexes forment ensemble le "Contrat" et ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles le client réserve la prestation auprès du Syndicat Mixte.

En cas de contradiction entre les conditions particulières figurant sur le devis signé par le client et les présentes CGV, les dispositions du devis prévaudront.

### 2. Commande de prestation

Pour toute réservation de prestation, le client devra confirmer sa commande par retour au Syndicat Mixte du devis et des présentes CGV, datées et signées, dans le délai indiqué sur ledit devis.

La réservation sera effective à réception par le Syndicat mixte des CGV et du devis datés et signés, accompagnés de :

- En cas de règlement en espèces, chèque bancaire à l'ordre du Trésor Public ou carte bancaire : un acompte de 30% du montant total de la prestation (le solde de la prestation devra être versé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité),
- En cas de paiement via bon administratif : la copie du bon de commande associé au devis édité (le bon de commande original devra être déposé auprès de l'accueil central le jour de la prestation, avant le début de l'activité),
- En cas de paiement en e-Tickets Loisirs (1 e-Ticket Loisirs = 6.00€) : la transaction se fera uniquement sur la plateforme « Smart Service » mise en place par la Région Ile de France en 2023 dans le cadre de la dématérialisation des Tickets Loisirs. Le paiement s'effectuant après validation du devis.

13



Toute prestation ne figurant pas sur le devis initial accepté et validé fera l'objet d'une nouvelle facturation.

### 3. Prix et modalités financières

Les prix des prestations sont indiqués en euros et sont payables exclusivement dans cette monnaie quel que soit la nationalité du client. Ils correspondent aux tarifs des différentes prestations décrites et ne sont valables que pour celles-ci et à la date indiquée sur le devis. Pour les réservations intervenant moins de 31 jours avant la date de la prestation, la totalité du prix est due. En cas de non-paiement du solde, le Syndicat Mixte se réserve le droit d'annuler la réservation en conservant l'acompte versé. Tout retard de paiement donnera lieu au versement de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

### 4. Modifications / Annulations

#### ▪ Du fait du client

Toute notification de modification ou d'annulation doit être faite par e-mail auprès du Syndicat Mixte, dans les meilleurs délais. Sont considérées comme modifications uniquement les actions suivantes : changement d'activité sportive, d'effectif, de supplément et/ou d'option. Toutes autres modifications seront considérées comme des annulations.

Dans tous les cas, le Syndicat Mixte retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date de modification, selon les conditions ci-après :

- En cas de modification :
- A plus de 30 jours : sans frais
- A plus 30 et 8 jours avant la date de la prestation : 30% du prix total de la prestation (en cas de diminution du nombre de participants ou de changements d'activités),
- Entre 7 jours et 72 heures de la date de prestation : Voir condition d'annulation,
- A moins de 72 heures de la date de la prestation : 100% du prix total de la prestation.
- En cas d'annulation :
- A plus de 30 jours : sans frais
- Entre 30 & 8 jours avant la prestation : 30% du prix total de la prestation.
- Entre 7 jours & votre date d'arrivée : 100% du prix total de la prestation.

#### ▪ Du fait du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte peut être contraint, avant la prestation, de devoir modifier un élément essentiel du contrat en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables (y compris fermetures techniques), des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Le Syndicat Mixte informera le client de ces modifications ou annulations, et s'efforcera de proposer des éléments de substitution d'une valeur similaire. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre réservation. Dans ce cas, le Syndicat Mixte rembourse les sommes déjà versées.

Durant la prestation, le programme peut subir des modifications ou des aménagements en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement du Syndicat mixte sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

### 5. Matériel

Les effets personnels des participants restent sous leur propre responsabilité en cas de vol ou de dommage avant, pendant et après les activités encadrées par le Syndicat Mixte, la responsabilité de celui-ci ne pouvant être recherchée à ce titre. Toute détérioration des locaux ou du matériel mis à disposition du client par le Syndicat Mixte fera l'objet de facture(s) dont le règlement devra intervenir dès leur réception.

### 6. Règlement intérieur

Le client s'engage à ce que chacun de ses participants respecte les consignes de sécurité et d'utilisation des équipements délivrées par le personnel encadrant du Syndicat Mixte ainsi que le règlement intérieur de l'équipement où se déroule la prestation. Le Syndicat mixte se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE • GROUPES 4/4

### 7. Responsabilité et Assurances

Le Syndicat mixte assure sa responsabilité civile professionnelle et celle de son personnel auprès de MAIF.

Le Syndicat Mixte a également souscrit auprès de cette compagnie, une assurance Responsabilité Civile garantissant chacun des usagers de ses installations et des participants à ses activités, pour les dommages causés aux tiers et dont ils pourraient être déclarés responsables. Les garanties au titre des accidents corporels n'étant pas incluses, et en application de son devoir d'information, le Syndicat Mixte encourage vivement les participants à examiner leur couverture personnelle au regard du sport pratiqué, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à la compléter au besoin par la souscription d'une assurance complémentaire auprès de leur propre assureur.

Le client déclare avoir pris connaissance des formules d'assurance proposées à ce titre, et s'engage à relayer l'information auprès des participants aux activités.

Si le client estime que le niveau des garanties ainsi proposées, au regard du sport pratiqué est insuffisant, il lui appartient de souscrire des capitaux complémentaires pour le compte des participants.

Le client déclare assurer sa responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance agréée, et fournira à l'équipement une copie de son attestation d'assurance faisant état des montants garantis à première demande.

### 8. Loi et attribution de compétence

En cas de difficultés ou contestations concernant l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de trouver une issue amiable. À défaut elles soumettront leur différend au Tribunal compétent qui appliquera la loi française.